

ANNÉE SCOLAIRE 2023 - 2024

AIDE À LA RESTAURATION SCOLAIRE DES COLLÉGIENS



Le Département aide les familles tarnaises à payer
les factures de demi-pension ou d'internat au collège

DEMANDE EN LIGNE du 4 SEPTEMBRE au 15 OCTOBRE 2023

Connectez-vous et suivez les instructions

- Collèges publics tarnais : **sur l'ENT** de votre enfant
- Autres collèges : **scanner** le QR-Code
ou rendez-vous sur le site :
www.tarn.fr (Rubrique : Jeune ou collégien)
Cliquer sur l'icône  (Aide & démarche)
Cliquer sur Aide à la restauration scolaire



Simple et rapide, aucun justificatif supplémentaire à fournir
grâce à la connexion avec les données de la Caisse d'allocations familiales

WWW.TARN.FR



DGA DES MOBILITES, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE LA CITOYENNETE
DIRECTION DE L'EDUCATION
HÔTEL DU DÉPARTEMENT
35 LICES GEORGES POMPIDOU - 81013 ALBI CEDEX 9

ANNÉE SCOLAIRE 2023 - 2024

AIDE À LA RESTAURATION SCOLAIRE DES COLLÉGIENS



Le Département aide les familles tarnaises à payer
les factures de demi-pension ou d'internat au collège

DEMANDE EN LIGNE du 4 SEPTEMBRE au 15 OCTOBRE 2023

Connectez-vous et suivez les instructions

- Collèges publics tarnais : **sur l'ENT** de votre enfant
- Autres collèges : **scanner** le QR-Code
ou rendez-vous sur le site :
www.tarn.fr (Rubrique : Jeune ou collégien)
Cliquer sur l'icône  (Aide & démarche)
Cliquer sur Aide à la restauration scolaire



Simple et rapide, aucun justificatif supplémentaire à fournir
grâce à la connexion avec les données de la Caisse d'allocations familiales

WWW.TARN.FR



DGA DES MOBILITES, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE LA CITOYENNETE
DIRECTION DE L'EDUCATION
HÔTEL DU DÉPARTEMENT
35 LICES GEORGES POMPIDOU - 81013 ALBI CEDEX 9

→ **VÉRIFIEZ SI VOUS ÊTES CONCERNÉS :**

- ✓ domicile dans le Département du Tarn
- ✓ enfant interne ou demi-pensionnaire (forfait 4 jours ou 5 jours par semaine) dans un collège public ou privé sous contrat d'association avec l'Etat
- ✓ quotient familial mensuel de 700 € maximum

→ **DÉCOUVREZ LE MONTANT DE L'ARSC POUR L'ANNÉE SCOLAIRE SELON VOTRE TRANCHE :**

Quotient familial mensuel	Demi-pensionnaire	Interne
< 200 €	336 €	672 €
≥ 200 € et < 300 €	266 €	532 €
≥ 300 € et < 400 €	196 €	392 €
≥ 400 € et < 500 €	126 €	252 €
≥ 500 € et ≤ 700 €	56 €	112 €

→ **VÉRIFIEZ SI VOUS ÊTES CONCERNÉS :**

- ✓ domicile dans le Département du Tarn
- ✓ enfant interne ou demi-pensionnaire (forfait 4 jours ou 5 jours par semaine) dans un collège public ou privé sous contrat d'association avec l'Etat
- ✓ quotient familial mensuel de 700 € maximum

→ **DÉCOUVREZ LE MONTANT DE L'ARSC POUR L'ANNÉE SCOLAIRE SELON VOTRE TRANCHE :**

Quotient familial mensuel	Demi-pensionnaire	Interne
< 200 €	336 €	672 €
≥ 200 € et < 300 €	266 €	532 €
≥ 300 € et < 400 €	196 €	392 €
≥ 400 € et < 500 €	126 €	252 €
≥ 500 € et ≤ 700 €	56 €	112 €



Pour une aide pour l'année scolaire complète, la demande doit être faite au plus tard le 15 octobre 2023

Les demandes faites après cette date et jusqu'au 31 décembre 2023 ouvrent droit à une ARSC pour le 2^{ème} et 3^{ème} trimestre.
Aucun nouveau dossier n'est accepté à compter du 1^{er} janvier 2024.



Pour une aide pour l'année scolaire complète, la demande doit être faite au plus tard le 15 octobre 2023

Les demandes faites après cette date et jusqu'au 31 décembre 2023 ouvrent droit à une ARSC pour le 2^{ème} et 3^{ème} trimestre.
Aucun nouveau dossier n'est accepté à compter du 1^{er} janvier 2024.

→ **DES DIFFICULTÉS POUR FAIRE UNE DEMANDE EN LIGNE ?**

Les conseillers numériques du Département (@conseillers.numeriques@tarn.fr) 05 63 45 66 27) peuvent vous accompagner, ainsi que diverses structures (ex : points d'appui France services, Maison de services au public, Centre communal d'action sociale (CCAS)).

→ **DES DIFFICULTÉS POUR FAIRE UNE DEMANDE EN LIGNE ?**

Les conseillers numériques du Département (@conseillers.numeriques@tarn.fr) 05 63 45 66 27) peuvent vous accompagner, ainsi que diverses structures (ex : points d'appui France services, Maison de services au public, Centre communal d'action sociale (CCAS)).

→ **VOS CONTACTS AU DÉPARTEMENT :**



Monsieur le Président du Conseil départemental – Direction de l'Education



05 63 45 66 92 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30



restauration.scolaire@tarn.fr

→ **VOS CONTACTS AU DÉPARTEMENT :**



Monsieur le Président du Conseil départemental – Direction de l'Education



05 63 45 66 92 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30



restauration.scolaire@tarn.fr